



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise
des établissements et de la pédagogie
Inspection du 2nd degré**

VR/PEEP/IA

Affaire suivie par :

Stéphane KRAITSOWITS

IA-IPR de langues vivantes - anglais

Tél : (+687) 72 97 54

Mél : stephane.kraitsowits@ac-noumea.nc

Florence LOPEZ

IA-IPR espagnol

Mél : [florence.lopez@ac-aix-](mailto:florence.lopez@ac-aix-marseille.fr)

[marseille.fr](mailto:florence.lopez@ac-aix-marseille.fr)

1, avenue des Frères Carcopino

BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 09 février 2023

L'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique
régionale de langues vivantes et l'inspectrice d'académie-
inspectrice pédagogique régionale d'espagnol

à

Mesdames et Messieurs
les professeurs de langues vivantes

Objet : lettre de rentrée 2023 à l'attention des professeurs de langues vivantes

Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

Nous avons le plaisir de succéder à Mmes Morat et Lelièvre qui lors de leur mission ont œuvré avec dynamisme au rayonnement des langues vivantes. Nous les en remercions et souhaitons poursuivre sur ce même chemin.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues, entrant dans le métier et dans l'académie. Nous adressons nos félicitations aux lauréats des concours de recrutement. Nous remercions les tuteurs, les mentors et chacun d'entre vous qui accompagnent spontanément ces nouveaux collègues et qui facilitent leur prise de fonction dans les établissements.

Pour l'année 2023, vos interlocuteurs sont :

Anglais : Mme Murielle RIVIÈRE et Mme Sandrine MAGNEN BERNARD

Espagnol : Mme Cécile ROY et Mme Maria AZNAR PASTOR

Japonais : Mme Jocelyne PAUMETTE

Langues kanak : M. Olivier FANDOS, M. Kevin WAMO, Mme Eliane WAPAE

Autres langues : Stéphane KRAITSOWITS

En collège, nous attirons votre attention sur le test [Ev@lang](#). Il aura lieu entre le **11 et le 29 septembre 2023**. Tous les élèves de 3ème (y compris prépa-pro, SEGPA et ULIS) auront à passer ce test de positionnement en anglais selon les mêmes modalités qu'en 2022. Cette année, un lien "assistance" sur la plateforme de gestion sera mis à disposition afin de permettra aux établissements de lever, en amont, les obstacles techniques à la mise en place du test. **Madame RIVIERE** sera la référente de ce test et rappellera, en temps utile, les étapes de la préparation et de l'inscription des élèves.

Nous tenons à attirer votre attention sur la publication du **Bulletin officiel N°47 du 15 décembre 2022 : Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves**

Vous y trouverez les nouvelles orientations pour renforcer les compétences linguistiques des élèves. Des repères annuels de progressions et des attendus de fin d'année sont proposés afin de mener un enseignement plus progressif et de mieux positionner les élèves dans leurs apprentissages.

Au lycée, le passage au **contrôle continu** en série générale et technologique a entraîné une réflexion approfondie sur les modalités des épreuves d'évaluation de contrôle continu en vue de l'obtention du baccalauréat. Il convient

de poursuivre cette réflexion en équipes inter-langues et interdisciplinaires. L'évaluation doit pouvoir renseigner le professeur sur le degré d'acquisition des connaissances et des compétences de ses élèves et, ainsi, le guider dans sa progression pédagogique. Pour l'élève, l'évaluation fournit les indications nécessaires à sa progression et à son positionnement, notamment par rapport aux niveaux du CECRL. Il est donc important de veiller à ce que **toutes les activités langagières soient évaluées de manière équilibrée tout au long de l'année** et qu'aucune ne soit laissée pour compte. Une note dans chaque activité langagière à chaque trimestre n'est pas nécessaire mais il faut veiller à ce que la moyenne sur le cycle terminal, constituée de **plusieurs** notes, représente à **parts égales**, le niveau du candidat dans les **4 activités langagières** (EO, EE, CO, CE).

Vous pouvez consulter le guide de l'évaluation <https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

Pour chaque élève en fin de cycle Terminal, **une attestation de langues vivantes** sera désormais éditée sur laquelle figurera les niveaux CECRL atteints en langue vivante A et en langue vivante B, en compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale. Les niveaux atteints correspondront aux notes de contrôle continu obtenues au cours de l'année. Il n'y a pas d'épreuves écrites spécifiques obligatoires mais il est recommandé d'organiser des épreuves communes sur le modèle des supports de type EC3 proposés dans la banque nationale (BNS). Concernant plus spécifiquement l'évaluation de l'expression orale, un entretien oral individualisé de chaque élève de terminale est à prévoir dans le cadre du contrôle continu. Il appartient aux équipes d'en organiser les modalités au niveau de l'établissement. En voie technologique, il existe déjà une épreuve orale spécifique d'**ETLV**.

Au collège comme au lycée, la huitième édition nationale de la **Semaine des langues** aura lieu du **4 au 8 septembre 2023**. Elle aura pour thématique « L'important, c'est de communiquer ! », afin que le plurilinguisme et la diversité culturelle de nos établissements soient célébrés. Les **assistants de langues** - à qui nous souhaitons également la bienvenue - trouveront toute leur place dans cet événement ainsi que dans toutes les manifestations valorisant les langues vivantes et célébrant la richesse et la diversité du monde.

Les épreuves de **spécialité LLCER ou AMC** auront lieu la dernière semaine d'août ; c'est-à-dire après 22 semaines de cours, exactement comme en métropole. L'épreuve écrite de LLCER et celle d'AMC comprend une synthèse de documents et, selon le sujet, soit une traduction d'environ 6 lignes, soit la transposition de l'un des documents, c'est-à-dire, le résumé en français des idées principales d'un des documents. Les épreuves orales se dérouleront consécutivement aux épreuves écrites.

Dans le cadre du plan de valorisation de la voie professionnelle, une attention particulière sera portée sur le travail collaboratif en langues vivantes. L'acquisition des compétences en production écrite et en compréhension orale passe par une pédagogie par projet permettant d'explicitier le sens et l'utilité des activités des élèves. L'enseignement des langues vivantes contribue activement à l'acquisition de compétences en communication, notamment interculturelle, transférables lors de la présentation du chef d'œuvre en fin de formation. Une meilleure intégration de l'enseignement des langues vivantes dans la dynamique de formation de l'élève ne peut lui être que bénéfique et renforcer son engagement dans son parcours.

En **BTS tertiaire**, les candidats inscrits dans les spécialités Assurance, Communication, Gestion de la PME, Gestion des transports et logistique associée, Management commercial opérationnel, Management en hôtellerie restauration, Support à l'action managériale, Services informatiques aux organisations passeront une épreuve écrite commune, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2021. S'en suivront les épreuves orales obligatoires.

Nous rappelons qu'un EPI **EFCK** (éléments fondamentaux de la culture kanak) est obligatoire durant le cycle 4 de collège. Nous invitons les professeurs de langues vivantes à s'engager dans ces enseignements. C'est l'occasion de travailler en inter-langues avec leurs collègues enseignants de langue kanak. Nous nous réjouissons d'ailleurs de voir que l'enseignement des **langues kanak** se développe sur le territoire et que le bilinguisme voire le multilinguisme de nombre de nos élèves puissent être valorisés dans le cadre des examens nationaux. De nombreuses **ressources académiques et nationales** existent **en ligne**. Nous vous invitons à consulter régulièrement le portail académique des langues vivantes : <https://langues.ac-noumea.nc> ainsi que le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2326/langues-vivantes>.

Le Plan de formation des enseignants est d'ores et déjà ouvert aux inscriptions et nous vous invitons à vous y inscrire. Y sont notamment proposées des formations sur l'évaluation, le numérique éducatif et la certification DNL.

Enfin, nous insistons sur la nécessité d'utiliser la messagerie académique pour toute communication

professionnelle. Il convient d'activer votre boîte académique, de la consulter très régulièrement et de veiller à libérer suffisamment d'espace pour la réception des messages. Toutes les informations institutionnelles, notamment les **dates des visites d'accompagnement** et des **rendez-vous de carrière**, vous sont communiquées par le biais de cette adresse académique.

Nous ne saurions conclure sans remercier très chaleureusement l'ensemble des professeurs qui, au cours de l'année écoulée, ont mis leurs compétences au service de l'enseignement des langues vivantes pour la réussite des élèves ou le compagnonnage de leurs collègues. Nous savons, cette année encore, pouvoir compter sur l'engagement et la mobilisation de chacune et de chacun.

Vous souhaitant une excellente année scolaire 2023,

Les IA-IPR de langues,
Stéphane Kraitsowits et Florence Lopez